

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 2016 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire.

Étaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRAULT Alain, Adjoint, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, HENRI Renée, DUCHER Josette. Excusés : LEMOINE Jean-François a donné pouvoir à FAVIERE Alain, GRAVE Joëlle a donné pouvoir à GOIGOUX Frédéric, GAUDON Stéphane et GUITTARD Viviane. Absent : MAGNON Pierre

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2016 – AUGMENTATION DE CREDITS

Lors du vote du budget 2016 le 19 février 2016, le conseil municipal n'avait pas reçu les notifications concernant les dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Le conseil municipal avait donc alloué à l'article 7411 (DGF) des crédits d'un montant de 51 000 €, or les services de l'Etat ont notifiée le 10 mai dernier la somme de 53 739 €. Par conséquent, il faudrait effectuer une augmentation de crédits à l'article 7411 (DGF) d'un montant de 2 739 €. De même, Le conseil municipal avait alloué à l'article 74121 (DSR) des crédits d'un montant de 13 000 €, or les services de l'Etat ont notifiée le 07 mai dernier la somme de 14 598 €. Par conséquent, il faudrait effectuer une augmentation de crédits à l'article 74121 (DSR) d'un montant de 1 598 €. Afin d'équilibrer le budget 2016, il faut répercuter cette augmentation de crédits en recettes de fonctionnement d'un montant total de 4 337 € en dépenses de fonctionnement. Le Conseil Municipal autorise la répartition de crédits suivante:

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fournitures administratives				6064		500,00
Bâiments publics				615221		637,00
Vosnes				615231		2 000,00
Autres biens mobiliers				61558		500,00
Médecine du travail, pharmacie				6475		700,00
Fonctionnement dépenses						4 337,00
	Soide		4 337,00			
Dotation forfaitaire				7411		2 739,00
Dotation de solidarité rurale				74121		1 598,00
Fonctionnement recettes						4 337,00
				Soide		4 337,00

TRAVAUX ECOLE : AVENANT SUITE AUX OBSERVATIONS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France il faudrait remplacer les clôtures de l'école et créer un portail dans le même style que la clôture en face de l'allée en bitume. De plus, pour le revêtement du sol de l'aire de jeux des enfants au vu de la hauteur du jeu de 2,50m, il faut une épaisseur complémentaire. Soit une plus-value de 10 464,97 € HT pour le lot n° 1 attribué à TRULLEN BTP. Monsieur le maire informe également que selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France des palissades en bois supplémentaires doivent être posées le long de la chaufferie soit une plus-value pour le lot n°3, attribué à l'entreprise MARTINET, de 406,25 € HT. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer les avenants qui modifie le marché du lot n° 1 et n°3 comme indiqué précédemment.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE AVEC FEDER

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES
Estimation coût total travaux 508 206,66 €	D.E.T.R. (60% du coût HT) 1 ^{ère} tranche 2015 194 262,60 €
Honoraires de l'architecte, frais de dossier appel 53 500 € + 1 191,76 €	D.E.T.R. (60% du coût HT) 2 ^{ème} tranche 2016 131 685,73 €
Honoraires contrôle, SPS 3 560 €	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 15 000 €
	Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 29 700 €
	FEDER 22 700 €
Total : 566 458,42 €	Fonds propres de la Commune 173 110,09 €

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR PEW ANZEME

La société PEW ANZEME, société d'exploitation du projet de ferme éolienne sur la commune d'Anzême, dans le cadre du projet à l'étude de construire et d'exploiter un parc éolien, demande d'approuver une convention d'occupation du domaine public pour l'ensemble de la voirie nécessaire à la construction, le raccordement et l'exploitation de l'hypothétique parc éolien. Le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation du domaine public par PEW ANZEME et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec PEW ANZEME

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MARCHE (SDCI)

Les membres du Conseil Municipal se prononcent contre le projet de fusion. Et précise que la fusion proposée et forcée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté des portes de la Creuse en Marche ne respecte pas les décisions des communes qui ne souhaitent pas intégrer ce futur EPCI.

Le conseil Municipal d'Anzême est pour un élargissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret aux communes volontaires appartenant à son bassin de vie élargi. Il est demandé à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), si elle était amenée à émettre un nouvel avis, et à Monsieur le Préfet de tenir compte des décisions des conseils municipaux pour définir le nouveau périmètre de l'EPCI.

INFORMATION DIVERSES

STERILES MINIERS AU VIGNAUD

Le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'arrêté préfectoral encadrant la mise en verse de stériles miniers sur l'ancien carreau minier (dite lentille n°1) au Vignaud, commune d'Anzême le 28 avril 2016 et a demandé au préfet de retirer son arrêté. Lors des réunions d'information, M. ANDRES représentant de la société AREVA a indiqué que ces travaux ne se feraient pas tant que la population serait contre. Depuis, Monsieur le Préfet a indiqué qu'il ne retirerait pas son arrêté et qu'il reverrait à l'automne comment sortir de ce problème. A suivre donc.

RESTAURANT SCOLAIRE ET CIRCUITS COURTS ET BIO

Des essais de repas bio et circuits courts ont eu lieu en fin d'année scolaire. L'expérience sera renouvelée avec régularité pendant l'année scolaire 2016-2017.

CHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX DE L'ÉPICERIE : BIBLIOTHÈQUE

Lors des travaux d'agrandissement de la classe de cycle 3, les locaux de la bibliothèque avaient été fortement réduits. Des locaux plus adaptés sont nécessaires. La proposition de transférer ces locaux à l'automne prochain dans les locaux de l'épicerie laissés libres au rez-de-chaussée est adoptée. Remarque : le logement communal situé au 1^{er} étage au-dessus de l'épicerie sera loué indépendamment. Dans ces nouveaux locaux plus adaptés, une équipe de bénévoles va s'occuper de dynamiser cette activité avec de nouveaux horaires d'ouverture, des animations, des actions en direction des Anzêmois.

TRAVAUX

La réfection complète de la chaussée à l'intérieur des villages de Montbut, Péchadoire et Ventenat a été réalisée ainsi qu'une portion de route entre les Vèyères et Chignaroche.

Des fenêtres ont été changées dans le logement communal au-dessus de la mairie. Les fenêtres, porte et l'électricité du logement communal au-dessus de la poste ont été refaites.

A l'école, les travaux sont pratiquement terminés : il reste à faire la clôture et le sol souple des jeux.

La Communauté d'Agglomération a réalisé des travaux à la base de loisirs de Péchadoire : site de tir à l'arc, site de swin golf, achat de pédalos, barques, kayak et paddle.